



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Sylvère, tenue ce 6 juillet 2026, au 837, 8^e Rang, Saint-Sylvère, à 20 h 00.

Sont présents :

Madame Fannie Boisvert, mairesse
Monsieur Stéphane Trottier, conseiller n°1 Monsieur Éric Chassé, conseiller n°2
Madame Gabrielle Gauthier, conseillère n°3 Monsieur André Casavant, conseiller n°4
Monsieur Yan Dagenais, conseiller n°5 Monsieur Marc St-Louis, conseiller n°6

Est également présente, Mme Karol-Anne Smith, directrice générale/greffière-trésorière;

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Fannie Boisvert.

OUVERTURE DE LA SÉANCE, PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Madame la mairesse Fannie Boisvert procède à l'ouverture de la séance à 20 h 00 et constate qu'il y a quorum.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour a été préalablement remis aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance.

SUR PROPOSITION de Yan Dagenais, appuyé par Gabrielle Gauthier;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour, tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 1 juin 2026

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 juin 2026 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Stéphane Trottier, appuyé par Yan Dagenais;

IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1 juin 2026 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 juin 2026

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 juin 2026 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Yan Dagenais, appuyé par Marc St-Louis ;

IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 juin 2026 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-07-167

2026-07-168

2026-07-169



Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Sylvère

3. SUIVI DES DOSSIERS

Demande déposée au PARFIRSPA pour une subvention pour la patinoire

4. DEMANDES DE L'ASSEMBLÉE

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

- 5.1 AGA GROBEC
- 5.2 Extrait du PV du CA du syndicat de l'UPA Bécancour
- 5.3 Prévention de la rage
- 5.4 Prévention maladie de lyme
- 5.5 Atelier sur le schéma d'aménagement
- 5.6 Journée festive de l'immigration

6. RAPPORT DES ÉLUS (ES)

<u>Éric Chassé (CCU)</u>	N/A
<u>Stéphane Trottier (CCU)</u>	N/A
<u>Gabrielle Gauthier (OMH et BIBLIO)</u>	N/A
<u>Marc St-Louis (loisirs)</u>	5 à tard et tournoi du gros bat vendredi 10 juillet
<u>Fannie Boisvert</u>	MRC : N/A SERVICE INCENDIE : l'arrivée de nouveaux pompiers RÉGIE DES DÉCHETS : Réunion d'information sur les plastiques agricoles 7 juillet à Lemieux. Sacs dans les bacs (composte) en cours pour l'hiver 2027.

7. LÉGISLATION

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1 Banque d'heures mi-consultants

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité requiert occasionnellement des services professionnels de l'entreprise MI-Consultants;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise offre une banque de 10 heures au tarif préférentiel de 130 \$/heure, comparativement à son tarif régulier de 160 \$/heure;

IL EST RÉSOLU d'autoriser l'achat d'une banque de 10 heures de services professionnels auprès de MI-Consultants, au tarif préférentiel de 130 \$/heure, pour un montant total de 1 300 \$, plus les taxes applicables, et d'autoriser les personnes désignées à effectuer les démarches nécessaires à cette fin.

IL EST PROPOSÉ par Stéphane Trottier appuyé par Éric Chassé;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.2 Inscription au coloc de zone

CONSIDÉRANT QUE le colloque annuel de la Zone 07 de l'ADMQ constitue une activité de formation et de perfectionnement permettant aux directions générales municipales de se tenir informées des meilleures pratiques, des nouveautés et des enjeux du milieu municipal;

2026-07-170

2026-07-171



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

CONSIDÉRANT QUE la participation de la directrice générale est bénéfique pour la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR Gabrielle Gauthier et appuyée par Éric Chassé,

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise l'inscription de la directrice générale, Mme Karol-Anne Smith, au colloque annuel de la Zone 07 le 30 septembre prochain à St-Nicéphore, au coût de 143,72 \$, plus les taxes applicables, et autorise le paiement des frais d'inscription conformément aux modalités établies.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-07-172

8.3 Désignation d'une personne responsable – commission d'accès à l'information du Québec

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Sylvere doit désigner une personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, conformément aux dispositions applicables;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de mettre à jour la désignation transmise à la Commission d'accès à l'information du Québec afin de refléter les changements administratifs au sein de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Chassé et appuyé par Yan Dagenais;

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal désigne Mme Karol-Anne Smith, directrice générale et greffière-trésorière, à titre de personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels pour la Municipalité de Saint-Sylvere;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE cette désignation remplace celle de Mme Alexandra Brière-Malo, laquelle est retirée à compter de l'adoption de la présente résolution;

IL EST ENFIN RÉSOLU QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à compléter et à transmettre à la Commission d'accès à l'information du Québec le formulaire de désignation d'une personne responsable et de délégation des responsabilités, ainsi que tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. GESTION FINANCIÈRE

2026-07-173

9.1 Dépôt et adoption de la liste des comptes à payer du mois de juin 2026

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés ou à payer du mois de juin 2026 de la Municipalité de Saint-Sylvere comportant une page, totalisant 161 169.18 \$, est soumise aux membres du Conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse Fannie Boisvert certifie que la Municipalité possède les crédits budgétaires nécessaires au paiement de ces factures ;

IL EST PROPOSÉ par Yan Dagenais; appuyé par Éric Chassé;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise que les comptes énumérés sur ladite liste jointe à la présente pour valoir comme si au long reproduit, pour le mois de juin 2026, soient acceptées et payées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

N/A



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

11. VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU

2026-07-174

11.1 Demande citoyenne fossé - 8^e rang

Considérant qu'une demande citoyenne a été déposée afin de faire creuser le fossé sur une distance d'environ 240 mètres le long du 8^e Rang pour favoriser l'écoulement des eaux;

Considérant que cette intervention vise à améliorer le drainage du secteur et à réduire les problèmes d'accumulation d'eau;

IL EST PROPOSÉ par Stéphane Trottier appuyé par André Casavant;

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal prenne acte de la demande citoyenne visant le creusage du fossé sur une longueur approximative de 240 mètres le long du 8^e rang.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-07-175

11.2 Demande citoyenne - route du 10^e rang

Considérant qu'une demande citoyenne a été présentée afin d'autoriser le passage d'un tuyau d'érablière sous la chaussée du 10^e Rang;

Considérant que ces travaux doivent être réalisés de manière à préserver les infrastructures existantes et à assurer la pérennité de l'installation;

IL EST PROPOSÉ par Gabrielle Gauthier appuyée par Yan Dagenais;

Il est résolu que le conseil municipal autorise le passage d'un tuyau d'érablière sous la route du 10^e Rang, sous réserve que le demandeur communique au préalable avec la MRC de Bécancour afin de localiser et de protéger les installations de fibre optique souterraines, et que les matériaux utilisés soient choisis en fonction de leur durabilité et de leur adéquation à une installation à long terme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-07-176

11.3 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier (PAERRL) — Reddition de compte 2025

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 181 617 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2025 ;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que la reddition de comptes pour l'année 2025 est maintenant intégrée au rapport financier exigé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yan Dagenais, appuyé par Marc St-Louis;

ET RÉSOLU que la Municipalité de Saint-Sylvère informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.



Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

12.1 Dépôt liste des permis et certificats – juin 2026

La directrice générale/greffière-trésorière dépose devant le Conseil municipal la liste des permis de construction, d'environnement et de lotissement pour le mois de juin 2026 pour 8 permis totalisant une valeur de 96 785.12 \$.

Déposée.

13. LOISIRS ET CULTURE
N/A

14. DIVERS
N/A

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Vient la période de questions prévue à l'article 150 du Code municipal du Québec RLRQ, c. C-27. (Le tout selon les articles 29 à 39 inclusivement du Règlement n°375 sur la régie interne des séances du conseil).

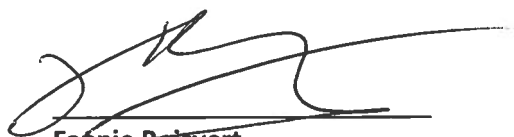
16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour de la séance étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ par Yan Dagenais, appuyé par Marc St-Louis ;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal lève la séance à 20 h 29.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.


Fannie Boisvert
Mairesse


Karol-Anne Smith
Directrice générale/
Greffière-trésorière

Je, Fannie Boisvert, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Fannie Boisvert
Mairesse



Règlements de la Municipalité de Saint-Sylvère

